



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 NOVEMBRE 2019**

**Public : 2 personnes**

L'an deux mil dix-neuf, le 22 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

**Date de convocation :** 14 novembre 2019

**Présents :** Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Sandrine MAURICE, Mme Aurore BOIDRON, Mme Christine DARDEAU, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Davis BORNET, M. Yann PERTHUIS.

**Absents excusés :** M. Patrick JULIEN, M. Arnaud CLEMENT.

**Absents :** M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Jacques ABADIE

**Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2019**

Il est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande aux membres présents, l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

- Mise en place de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) - RODP.

Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de ce sujet.

***DELIBERATIONS :***

**Emprunt pour la réalisation des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du Groupe Scolaire et divers travaux d'investissement**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable de contracter un emprunt pour la réalisation des travaux d'accessibilité PMR du groupe scolaire et des travaux d'investissement 2019.

Cet emprunt était prévu au budget primitif 2019.

Elle présente la proposition de la Caisse d'Epargne Loire Centre.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Loire Centre.

**Montant de l'emprunt : 28 000.00 € (vingt-huit mille euros)**

**Taux : 0.46 %**

**Durée : 8 ans**

**Echéances : trimestrielle**

**Versement : décembre 2019**

**Première échéance : 10 mars 2020**

**Dernière échéance : 10 décembre 2027**

**Frais de dossier : 75.00 €**

- Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- Confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui sont insérées.

### **Livres de Crouy**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de garder les 2 livres de Crouy restants en « gratuit ».

Ils seront offerts lors des cérémonies.

### **Mise en place de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) - RODP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

#### **Elle propose au Conseil Municipal :**

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,** après en avoir délibéré :

Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

### **Nom des habitants de Crouy sur Cosson**

Les habitants de Crouy-sur-Cosson, n'ont toujours pas de nom.

Les administrés consultés par le biais du bulletin municipal, ont émis des propositions.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,** après avoir entendu les différentes propositions émises par les administrés, décide de retenir :

- **CROUYSSOIS et CROUYSSOISE**

### ***DECISIONS DU MAIRE :***

#### **Droit de Prémption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de prémption**

Madame le Maire ne préempte pas pour le dossier suivant :

- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 28 OCTOBRE 2019 par la SELARL Perchet et Associés Notaires à MER pour les parcelles appartenant à Monsieur Christian ROBERT cadastrées sections A 466 et A 943 (ex 794).

#### **Questions Diverses**

##### **Devis ECOTEL**

Madame le Maire donne lecture des devis ECOTEL pour l'achat de vaisselle pour la Maison Communale.

*Etant donné le peu de demandes, il est décidé de ne pas donner suite.*

##### **Epicerie**

Madame le Maire fait part de la demande de Mme MASSAS, qui souhaite qu'il y ait 3 places arrêts minutes devant son local Route de Muides.

Madame le Maire a demandé conseil aux services du Conseil Départemental.

Mais l'emplacement s'avère très dangereux et la mise en place de ces places aurait un risque accidentogène.

##### **Ecole**

Madame le Maire indique que lors du dernier conseil d'école, elle a reçu les félicitations pour l'accès PMR du groupe scolaire.

Le Noël de l'école aura lieu le 6 décembre à THOURY.

Le marché de Noël aura lieu le 13 décembre à THOURY.

## **Téléthon**

Celui-ci aura lieu le samedi 7 décembre à Crouy sur Cosson.

Madame DARDEAU signale qu'il y a un motocycliste qui s'amuse à rouler très vite devant les maisons la nuit et à klaxonner jusqu'à ce que les habitants sortent de leur maison.

Monsieur MAURICE signale que sur l'aire de jeux de la Blanchardière, la pancarte est tombée.

Madame SORIN, signale que depuis le 4 novembre, Route de la Ferté Saint-Cyr, certains administrés n'ont plus ni de téléphone, ni d'internet.

Malgré de nombreuses relances, de la part de la commune, de la Communauté de Communes et des administrés, ORANGE n'a toujours pas solutionné le problème.

Les vœux du Maire auront lieu le 25 janvier 2020 à 17 h 30.

Prochain conseil prévu le 17 janvier 2020.

La séance est levée à 22 h 00

La secrétaire de séance  
M. Jean-Jacques ABADIE

Le Maire  
Mme Claudette SORIN